

Assemblée des délégués d'alliance care

Welle 7, Schanzenstrasse 5, 3008 Berne, vendredi 26 juin 2026, de 9 h 15 à 12 h 30

Table des matières

1	Accueil.....	2
2	Élection des scrutateurs et scrutatrices.....	2
3	Approbation de l'ordre du jour	2
4	Rapport d'activité du comité	2
5	Décharge au comité sortant.....	2
6	Décision relative aux cotisations des membres pour 2027, approbation.....	3
7	Planification financière 2027, approbation	3
8	Adhésion des associations affiliées	4
9	Adhésion des membres collectifs	4
10	Demande de modification des statuts	5
11	Adoption du règlement d'organisation du Conseil des Soins	5
12	Adoption du règlement d'organisation de l'Assemblée des délégués (AD)	6
13	Adoption du règlement d'organisation de la commission de gestion (CdG).....	6
14	Élection de l'organe de révision – Annexe	7
15	Élection de la Commission de gestion (CdG).....	7
16	Élection de la présidence et de la vice-présidence.....	8
17	Information sur la mise en œuvre de l'initiative sur les soins.....	8
18	Fin de mandat du Comité et passation de pouvoir au Conseil des Soins	9
19	Divers	9

1 Accueil

Sophie Ley ouvre l'assemblée des délégués et souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la première assemblée ordinaire d'alliance care. Elle explique la disposition des sièges : les délégués ayant le droit de vote prennent place d'un côté de la salle, les membres du Conseil des Soins de l'autre. Elle fournit ensuite des informations sur l'organisation faîtière **alliance care** ainsi que sur le déroulement de l'assemblée.

2 Élection des scrutateurs et scrutatrices

Eva Fankhauser est confirmée dans ses fonctions de responsable du dépouillement. Silvie Loretan, Ruth Blatter et Daniela Aeschbacher sont élues à l'unanimité comme scrutatrices.

36 délégués ayant le droit de vote sont présents.

Décision : toutes les scrutatrices proposées sont confirmées dans leurs fonctions.

3 Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été envoyé dans les délais.

Décision : l'ordre du jour est approuvé.

4 Rapport d'activité du comité transitoire

Sophie Ley rend compte des activités du comité transitoire au cours de l'année écoulée. Elle évoque notamment le travail du comité de transition dans les domaines du développement organisationnel, de l'identité visuelle, de l'intégration des membres collectifs, des finances et de la réorganisation structurelle. Elle informe également des changements de représentants au sein du comité.

Il est pris acte du rapport d'activité.

5 Décharge au comité sortant

La décharge porte exclusivement sur la mise en place de la structure opérationnelle et les activités connexes du comité de transition.

Décision : le comité de transition est déchargé de ses activités opérationnelles

6 Décision relative aux cotisations des membres pour 2027, approbation

Proposition relative aux cotisations des membres pour 2027

Yvonne Ribi présente les différents types d'adhésion et justifie la proposition du comité de transition de maintenir inchangées les cotisations des membres pour l'année 2027.

- Membres individuels : 36,00 CHF
- Associations affiliées : au moins CHF 36.00* par membre individuel
- Membres collectifs : 1 200 CHF par siège au sein du Conseil des Soins

** Autres cotisations conformément à la convention de prestations La cotisation n'est due qu'une seule fois par membre (par exemple en cas de double affiliation)*

Décision : les cotisations 2027 sont approuvées à l'unanimité.

7 Planification financière 2027, approbation

Proposition de planification financière 2027

Yvonne Ribi présente la situation financière initiale d'alliance care. Compte tenu de la situation financière actuelle, il est renoncé à une planification pluriannuelle. Elle explique les principales causes des écarts budgétaires en 2026 ainsi que les mesures d'économie et les ajustements organisationnels déjà mis en place. Parallèlement, elle présente les mesures prévues pour stabiliser les finances et augmenter le nombre d'adhérents.

Au cours de la discussion, les thèmes abordés portent notamment sur les mesures d'économie, le recrutement de membres, les conventions de prestations, la trésorerie, les mécanismes de contrôle ainsi que la responsabilité de la situation financière actuelle.

alliance care n'étant opérationnelle que depuis le 1er janvier 2026, il n'est pour l'instant pas possible de présenter des chiffres financiers fiables et sérieux. L'assemblée des délégués charge le Conseil des Soins d'élaborer un budget équilibré pour l'année 2027.

Décision : L'assemblée des délégués charge le Conseil des Soins d'élaborer un budget équilibré pour l'année 2027.

8 Adhésion des associations affiliées

Demande d'adhésion de nouvelles associations affiliées

- ASSIST –Association Suisse des Infirmières.ers de Santé au Travail
- curacasa–Association professionnelle des infirmières et infirmiers indépendants
- ISMI-Infirmières/ers spécialisées/és en médecine intégrative
- Soins de longue durée / Suisse Association professionnelle regroupant tous les professionnels travaillant dans le domaine des soins et de l'accompagnement de longue durée
- ASI –Association suisse des infirmières et infirmiers
- SNS -Swiss Nursing Students
- Swiss hca–Association suisse des assistantes et assistants en soins

Décision : les associations affiliées mentionnées ci-dessus sont admises à l'unanimité.

9 Adhésion des membres collectifs

Demande d'adhésion de nouveaux membres collectifs

- ASCL –Association professionnelle des consultantes en allaitement et en lactation de Suisse
- GI-Soins infirmiers en néphrologie
- CISR –Communauté d'intérêts pour les soins de réadaptation
- Soins d'urgence Suisse
- SSMI –Société suisse de médecine intensive
- GICID –Groupe d'intérêts suisse pour le conseil spécialisé en diabète
- SIGA -FSIA –Fédération suisse des infirmières et infirmiers anesthésistes
- SIPI –Spécialistes Infirmier sen Prévention de l'infections en Suisse romande
- SVPOL –Association suisse du personnel soignant spécialisé dans le positionnement chirurgical
- SVS-ASS –Association suisse des stomathérapeutes
- Swiss ANP –Advances Nursing Practice
- APSI –Association suisse pour les sciences infirmières

Décision : Les membres collectifs mentionnés ci-dessus sont admis à l'unanimité, sous réserve de la signature des contrats nécessaires et de l'accord des comités compétents des associations concernées, au plus tard d'ici la fin de l'année.

10 Demande de modification des statuts

Proposition de révision des statuts

Le comité de transition d'alliance care propose à l'assemblée des délégués d'approuver la version révisée des statuts d'alliance care.

La révision des statuts vise à clarifier et à préciser les dispositions existantes. Dans ce cadre, les dispositions transitoires sont abrogées, les statuts sont restructurés et adaptés aux exigences du registre du commerce ainsi qu'aux dispositions légales en vigueur. De plus, des précisions linguistiques sont apportées.

Au cours de la discussion, des réponses sont apportées aux questions concernant les modifications par rapport aux anciens statuts provisoires, la représentation des membres par alliance care ainsi que les responsabilités et la responsabilité civile du Conseil des Soins.

Décision : les statuts révisés d'alliance care sont approuvés à la majorité des trois quarts requise.

11 Adoption du règlement d'organisation du Conseil des Soins

Proposition relative au règlement d'organisation du Conseil des Soins

Une proposition émanant du Tessin, présentée par Alex Gianella et Raffaella Bagni, est examinée ; elle prévoit diverses adaptations de l'article 11 du règlement d'organisation du Conseil des Soins. La proposition vise à supprimer le paragraphe 1, à remplacer l'expression «les deux langues officielles» dans les paragraphes 2 à 5 par «en allemand et en français», ainsi qu'à ajouter un nouveau paragraphe 6 libellé comme suit : «La langue italienne doit, dans la mesure du possible, être prise en compte.» Le comité provisoire soutient cette proposition.

Lors de l'assemblée des délégués, une déléguée de Suisse romande propose de remplacer, dans la version française de l'article 12, alinéa 3, l'expression « soixante-quinze » par « septante-cinq ».

Décision : le règlement d'organisation du Conseil des Soins est adopté à l'unanimité avec les modifications proposées par le Tessin et la Suisse romande.

12 Adoption du règlement d'organisation de l'Assemblée des délégués (AD)

Proposition relative au règlement d'organisation de l'Assemblée des délégués

Le comité de transition d'alliance care propose à l'Assemblée des délégués d'approuver le règlement d'organisation de l'Assemblée des délégués (AD).

Décision : le règlement d'organisation de l'Assemblée des délégués est approuvé à l'unanimité.

13 Adoption du règlement d'organisation de la commission de gestion (CdG)

Proposition relative au règlement d'organisation de la Commission de gestion (CdG)

Alex Gianella (Tessin) remercie l'assemblée d'avoir accepté les points précédemment examinés de sa proposition et présente la proposition suivante, qui prévoit diverses modifications de l'article 12 du règlement d'organisation de la Commission de gestion. La proposition vise à supprimer le paragraphe 1, à remplacer l'expression « les deux langues officielles » dans les paragraphes 2 à 5 par « en allemand et en français », ainsi qu'à ajouter un nouveau paragraphe 6 libellé comme suit : « La langue italienne doit, dans la mesure du possible, être prise en compte. » Le comité provisoire soutient la proposition.

Au cours de la discussion, il est suggéré d'ajouter également la langue italienne au règlement de l'Assemblée des délégués. Le comité provisoire précise que cela n'est pas prévu en raison des coûts supplémentaires que cela impliquerait et que cette question aurait déjà dû être traitée au point 12 de l'ordre du jour.

Par ailleurs, des questions relatives à l'interprétation de l'article 9 ainsi qu'au rôle et aux compétences de la commission de gestion (CdG) sont abordées. Yvonne Ribl explique que la CdG agit en tant qu'organe de surveillance spécialisé indépendant mandaté par l'Assemblée des délégués et qu'elle ne dispose d'aucun pouvoir d'instruction vis-à-vis du Conseil des Soins.

Au cours de la discussion, la formulation « risques importants » figurant à l'article 9, alinéa 4, est abordée. À la demande d'une déléguée, il est également proposé d'abaisser le seuil d'information pour les engagements non budgétisés de 100 000 CHF à 50 000 CHF.

Les modifications proposées sont ensuite soumises au vote une par une.

Décision : les modifications proposées sont adoptées une à une :

- Article 9, alinéa 4 : le seuil à partir duquel la Commission de gestion doit être informée au préalable des engagements non budgétisés est abaissé de 100 000 CHF à 50 000 CHF.
- Article 12 : le paragraphe 1 est supprimé. Aux paragraphes 2 à 5, la formulation « les deux langues officielles » est supprimée. En outre, un nouveau paragraphe 6 est ajouté avec le libellé suivant : « La langue italienne est prise en compte dans la mesure du possible. »

14 Élection de l'organe de révision – Annexe

Proposition d'élection de l'organe de révision

Conformément à l'article 9 des statuts, l'organe de révision est désigné chaque année par l'Assemblée des délégués.

En 2026, Solidis Treuhand a déjà effectué la révision des comptes de l'ASI – Association suisse des infirmières et infirmiers. Compte tenu des très bonnes expériences faites à cette occasion ainsi que de la compétence démontrée, le comité de transition propose d'élire Solidis Treuhand comme organe de révision d'alliance care.

Décision : Solidis Treuhand AG est élue à l'unanimité comme organe de révision d'alliance care.

15 Élection de la Commission de gestion (CdG)

Proposition d'élection de la CdG

Sophie Ley souligne l'importance de la commission de gestion en tant qu'organe de surveillance indépendant. Elle insiste sur le fait que la commission doit entamer ses travaux sans délai et assurer la surveillance des futures activités d'alliance care.

Simone Bertogg s'exprime au nom des candidats. Elle évoque la situation financière actuelle d'alliance care, réaffirme la volonté des candidats d'assumer leurs responsabilités et souligne l'importance d'une organisation faîtière forte pour le secteur des soins.

Conformément à l'article 8 des statuts, alliance care dispose d'une commission de gestion (CdG). Le comité de transition propose l'élection de représentantes et de représentants des associations affiliées ASI, curacasa et LangzeitSchweiz.

En outre, le comité de transition propose l'élection de Kirsten Pankratz (représentante de Soins d'urgence Suisse) ainsi que de Roland Vonmoos (représentant de la FSIA). Tous deux sont des représentants de membres collectifs. Cette dérogation est proposée car ils ont déjà siégé au sein du comité de transition et que leur savoir-faire spécifique est jugé très précieux pour la CdG.

Sont élus :

- Barbara Dätwyler Weber (ASI)
- Roland Vonmoos (FSIA)
- Kirsten Pankratz (Soins d'urgence Suisse)
- Simone Bertogg (LangzeitSchweiz)
- Konrad Irrgang (curacasa)

Décision : l'élection est approuvée à l'unanimité.

16 Élection de la présidence et de la vice-présidence

Proposition d'élection de la présidence et de la vice-présidence

Sophie Ley explique que la présidence et la vice-présidence sont élues parmi les membres du Conseil des Soins. Pour le mandat en cours, seul un poste de vice-présidente sera pourvu, en plus de celui de la présidente. La décision est prise à la majorité simple.

Sophie Ley se présente pour un nouveau mandat en tant que présidente. Elle souligne l'importance d'une présidence stable pour le développement futur d'alliance care, notamment au regard de la situation actuelle de l'association ainsi que de la mise en œuvre de l'initiative en faveur des soins. Elle met également en avant son expérience acquise lors de la phase de création et de développement de l'association faîtière, ainsi que sa bonne connaissance de ses structures et de ses défis.

Décision : Sophie Ley est élue présidente d'alliance care.

Mirjam Fässler se présente comme candidate à la vice-présidence. Elle souligne qu'en tant que représentante de la jeune génération, elle souhaite apporter une nouvelle perspective au sein d'alliance care. Forte de son expérience professionnelle dans le domaine des soins de longue durée ainsi que de son expérience en matière de gestion et d'organisation, acquise notamment au sein de l'armée, elle souhaite contribuer au développement et au renforcement de l'organisation faîtière. Son objectif est de contribuer à faire d'alliance care une voix forte et influente pour le secteur des soins et ses associations membres.

Décision : Mirjam Fässler est élue à l'unanimité vice-présidente d'alliance care.

17 Information sur la mise en œuvre de l'initiative sur les soins

Yvonne Ribi fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'initiative sur les soins (paquet 2). Elle rend compte de la remise de l'appel au Parlement ainsi que de l'état d'avancement des délibérations relatives à la mise en œuvre de l'initiative sur les soins au niveau fédéral. Malgré diverses coupes dans le projet de loi fédérale, alliance care continue de s'engager en faveur d'améliorations dans la mise en œuvre de l'initiative sur les soins.

Elle fait également le point sur les résultats de la session extraordinaire d'avril et souligne les progrès réalisés. Elle explique en outre les travaux politiques en cours en vue des délibérations au Conseil des États.

Au cours de la discussion, des réponses sont apportées aux questions concernant le financement transitoire lié à la mise en œuvre de l'initiative sur les soins et l'EFAS. Yvonne Ribi explique l'élaboration prévue d'un financement transitoire ainsi que les discussions en cours avec les cantons et d'autres acteurs politiques.

Les informations relatives à la mise en œuvre de l'initiative sur les soins sont prises en compte.

18 Fin de mandat du Comité et passation de pouvoir au Conseil des Soins

Le comité de transition est remercié. S'ensuit la passation symbolique des responsabilités au Conseil des Soins nouvellement élu, marquée par la remise d'une rame.

19 Divers

Dans le cadre de la rubrique « Divers », des réponses sont apportées aux questions concernant la structure prévue de l'association des donateurs d'alliance care ainsi que la dénomination « Advocats ». Il est précisé que le concept est actuellement en cours d'élaboration et que cette dénomination doit être considérée comme un titre provisoire.

Sophie Ley remercie le comité de transition pour son travail engagé et professionnel durant la phase de mise en place d'alliance care. Elle souligne en particulier la transparence et l'engagement de cet organe. Elle adresse également ses remerciements aux interprètes, aux collaborateurs, à la présidence ainsi qu'à la directrice Yvonne Ribi pour leur grand engagement.

La prochaine AD d'alliance care aura lieu le jeudi 24 juin 2027.

Clôture de l'assemblée des délégués : 12 h 30.

Procès-verbal : Cindy Pürro